

TB/HP.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, 1e 22 AOUT 1963

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES, DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

/1/° 39I /PR/MAISD/DAI- ANNEE 1963

SOMMAIRE :

Nomination

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

ORIGINAL 1
J.O.R.D. 1
MAISD 8
MEFP 4
MFT 4
MFT 4
SGC 20
SGAN 20
SPR 20
OP 4
OF 2
OF 2
OP 2
OB 10
OI 2
PRESOR 1
INFO-RADIO 1
Dép.N-Est 1
S/P.Parakou 1
Arrond.Bori 1
Intéressés 2

VU la Loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
VU la Loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoire-ment entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- M. Zacharie Adam BABIO, précédemment Chef de l'Arrondissement de Dompago, est nommé Chef de l'Arrondissement de Bori, en remplacement de M. Bio ALI qui demeure Adjoint au Sous-Préfet de Parakou.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures,
et de la Sécurité et de la Défense,

H. M A G A.-

M. AROUNA.-